

RECOMMANDATIONS POUR LES ÉPREUVES ORALES

du BTS « Assistant de Manager »

SESSION 2011

Durée de l'épreuve Préparation : 20 minutes entretien : 20 minutes

L'Inspection Pédagogique Régionale de Langues Vivantes propose les recommandations suivantes afin que les épreuves se déroulent dans un esprit d'équité. Le document de référence officiel est l'arrêté du 15 janvier 2008 (BO n°9 28/08/2008).

- ◆ Il est demandé aux professeurs interrogateurs d'utiliser des supports en conformité avec les exigences du référentiel, à savoir **documents authentiques audio ou vidéo, non didactisés**, émissions de radio ou journaux télévisés, discussions.
- ◆ Les sujets d'examen recueillis sur l'espace Portées 3 sont à privilégier.
- ◆ Les examinateurs sont invités à la plus grande bienveillance car selon les attentes et les sensibilités de chacun, les documents proposés peuvent varier en qualité ou en densité.
- ◆ Il est impératif de respecter précisément le **temps de préparation ainsi que la durée de l'entretien** tels qu'ils sont envisagés dans le référentiel.
- ◆ **Le temps de visionnement ou d'écoute est compris dans les 20 minutes de préparation.**
- ◆ Le titre du document audio ou vidéo est donné au candidat sur un feuillet.
- ◆ Deux écoutes complètes espacées de deux minutes de pause sont proposées.
- ◆ Le candidat est autorisé à prendre des notes dès le début de l'écoute, s'il le souhaite.
- ◆ Il est rappelé que l'usage du dictionnaire est interdit.
- ◆ Une personne ressource du centre d'examen veillera à la mise en loge des candidats, à la mise en route des enregistrements et **s'assurera que le candidat procède bien aux deux écoutes espacées d'une pause de deux minutes.**
- ◆ L'entretien est conduit dans un esprit bienveillant et **positif** et le candidat doit être mis en confiance.
- ◆ Il est rappelé que l'épreuve orale de langue n'évalue pas des compétences techniques, évaluées par ailleurs dans d'autres disciplines, mais bien **des compétences langagières de communication.**
- ◆ Si la restitution et l'entretien s'avéraient trop brefs, le candidat, pour ne pas être pénalisé, pourra être interrogé sur son expérience professionnelle ou personnelle (en relation avec le support). On privilégiera alors sa capacité à communiquer
- ◆ L'épreuve a pour objectif d'évaluer le niveau fixé par les programmes pour le cycle terminal en référence au CECRL : le niveau B2 pour la langue vivante A et le niveau B1 pour la langue vivante B.
- ◆ Pour garantir l'équité entre tous les candidats, **il est demandé à tous les professeurs examinateurs d'utiliser la fiche d'aide à l'évaluation** élaborée par l'Inspection générale. Elle ne remplace pas le bordereau de notation. Néanmoins elle sera conservée en cas de litige ou de recours possible jusqu'à la session suivante.
- ◆ Les points attribués constituent une **note globale sur 20 (points entiers)**
- ◆ **A l'issue de l'épreuve**, afin que soit préservée l'objectivité des interrogations, les professeurs s'assureront que les candidats restituent le titre de l'enregistrement et les brouillons de travail avant de quitter la salle d'interrogation.
